

## **Déclaration liminaire aux CAPL 2 et 3 du 28 juin 2016 et 1 du 30 juin 2016 Appels Entretien Professionnel des agents A B et C**

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons débuter ces CAPLocales sans souligner le contexte et l'environnement dans lesquels elle se déroulent.

Sans occulter les difficultés nationales du pays, la DGFIP, depuis plus de 10 ans, a payé un lourd tribut. En matière d'emploi, près de 35000 d'entre eux ont été supprimés, les suppressions de services qui s'accroissent au fil du temps et de l'humeur de chaque Directeur Général. Le message du 19 mai du Directeur Général intitulé « Les lignes directrices de la DGFIP » en est la plus parfaite illustration.

A ces suppressions, viennent s'ajouter les vacances d'emplois passées sous silence qui altèrent la qualité dans l'exécution de nos missions et du service public rendu aux usagers. Afin de combler ces vacances d'emplois Solidaires Finances Publiques demande l'appel de toutes les listes complémentaires de tous les concours A, B et C. Pour Solidaires Finances Publiques, cette casse de la DGFIP doit cesser immédiatement. Solidaires Finances Publiques exige l'arrêt des suppressions d'emplois et qu'un plan de recrutement à la hauteur des enjeux soit rapidement mis en œuvre.

La démarche stratégique à la DGFIP se décline aujourd'hui par le schéma d'adaptation des structures et du réseau (ASR) :

- fusion de services (SIP, SIE, SPF, CDIF...)
- fusion de structures (SIP-CDIF, Pôle Enregistrement-SPF...)
- suppressions de trésoreries
- regroupements en pôles (PCR, PRS...)

Tout cela n'a qu'un seul but, gérer les pénuries et anticiper celles à venir avant l'externalisation des missions.

Cette adaptation à la rigueur budgétaire déstructure la DGFIP :

- éloignement de l'utilisateur du service public, contraint à échanger avec l'e-administration même si il n'a pas d'équipement informatique ou s'il ne maîtrise pas l'outil ou la langue.
- perte de sens, dégradation des conditions de vie au travail, mobilité contrainte (fonctionnelle et géographique), remise en cause des règles de gestion.

Solidaires Finances Publiques continuera à combattre toutes ces dérives.

Aujourd'hui, le constat humain est simple : les agents n'en peuvent plus, cela ne peut plus continuer ainsi. Des mouvements sociaux voient le jour dans le réseau. Pour Solidaires Finances Publiques, ce n'est qu'une première étape, ces mouvements vont s'amplifier, et ce n'est pas le dernier message du Directeur Général qui va calmer les choses, bien au contraire.

Les pistes explorées par la DGAFP (Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique) concernant le nouvel entretien professionnel dans le cadre de PPCR nous font craindre le pire : l'entretien d'évaluation ne serait plus annuel mais triennal et un tiers seulement des agents participeraient à celui-ci chaque année.

Le nombre d'agents bénéficiaires de réduction d'ancienneté serait encadré. La DGAFP proposait que, parmi les agents qui participeront à l'évaluation triennale, seulement 25% d'entre eux pourraient bénéficier de cette réduction d'ancienneté (contre 70% aujourd'hui).

La réduction d'ancienneté accordée aux bénéficiaires pourrait être de 8 mois.

Si ces principes venaient à s'appliquer, le mérite, notion subjective qui mène à l'arbitraire et remet en cause le principe d'égalité de traitement des fonctionnaires, serait l'élément moteur de la carrière des agents de la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques ne peut que dénoncer et s'opposer à un tel système.

S'agissant de ces CAPL, Solidaires Finances Publiques réaffirme son opposition aux dispositions des décrets parus depuis 2002.

L'entretien professionnel annuel contribue à la perte de repères des agents, à une remise en cause de leurs compétences et de leur savoir-faire.

Ce système est malheureusement fondé trop souvent sur une mise en compétition des agents entre eux, sur la performance individuelle organisée dans un cadre contractuel et individualisé.

Solidaires Finances Publiques revendique :

- une répartition non contingentée des réductions d'ancienneté,
- la mise en place d'un entretien annuel collectif en remplacement de l'entretien individuel.

Solidaires Finances Publiques réaffirme :

- Son refus de toute forme de contractualisation des fonctions.
- Son attachement à ce que les agents aient des éléments de repère au regard de leurs acquis professionnels et ce durant toute leur carrière.

Ce dernier point nous conduit à évoquer le tableau synoptique et les appréciations en lien avec les acquis de l'expérience professionnelle. Pour Solidaires Finances Publiques, le tableau synoptique doit permettre aux agents d'avoir tout au long de leur carrière une vision synthétique, objective et précise de leur valeur professionnelle.

Nous constatons cette année encore que trop de profil croix sont en décalage avec la réalité des connaissances et des compétences des agents.

Le décret prévoit la possibilité d'attribuer 90 mois pour 100 agents. La DGFIP a ventilé ces 90 mois en octroyant 1 mois pour 50% des agents et 2 mois de réduction pour 20% d'entre eux, voulant instaurer par la notion de mérite, une compétition entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, le volume de 70% d'agents pouvant obtenir une réduction d'ancienneté n'est pas suffisant par rapport au niveau de technicité de ceux-ci.

Notre opposition au décret du 28 juillet 2010 modifié repose également sur la mise en œuvre du recours hiérarchique obligatoire. Pour Solidaires Finances Publiques, ce processus n'apporte rien de plus aux agents. Il est trop souvent un frein à la saisie de la CAPL, mais pas assez un outil d'amélioration du dialogue professionnel.

Solidaires Finances Publiques exige la suppression du recours hiérarchique, ce système étant trop lourd et chronophage.

Il existe encore de trop nombreux dysfonctionnements sur Eden RH (sur la redescende des données, les phases d'accusé de réception). Nous réitérons notre demande visant à revoir l'ergonomie du système.

Les élus de Solidaires Finances Publiques attendent de la transparence quant à l'utilisation des DKM (dotation capital mois) et réaffirment que tous les agents, quels que soient leurs services d'affectation, doivent être traités à l'identique.

Nous vous demandons la communication des dotations mises en réserve avant les travaux de ces CAPL.

Les élus regrettent que pour la campagne 2016 (gestion 2015) de nombreuses réductions ne pourront être attribuées faute d'appels.

Solidaires Finances Publiques réaffirme que l'attribution de DKM participe à l'amélioration du pouvoir d'achat des agents. C'est pourquoi, tous les agents doivent en bénéficier et toutes les marges doivent être distribuées à l'issue de la campagne 2016. Nous ne pouvons accepter que des économies budgétaires déguisées se fassent sur le dos des agents au travers des DKM.

Solidaires Finances Publiques attend de ces CAP un examen attentif des situations évoquées avec à la clé l'attribution de réduction d'ancienneté et des décisions favorables en matière de modifications des appréciations littérales et de profil croix du tableau synoptique.